



PROCES-VERBAL

Commission Nationale Paritaire Convention Collective des Personnels Administratifs et Assimilés du Football CCPAAF

Réunion du : 18 juin 2009
à : 15h30

Présidence : François GEORGET

Présents :

Collège Employeurs :
MM. Philippe DIALLO (UCPF) - Henri MONTEIL (FFF)

Collège Salariés :
MM. Pierre CIBOT - Alain BELSOEUR - Thierry BRISSET
Jean-Pierre FAGE - François GEORGET (SNAAF)

Excusés :

Collège Employeurs :
M. Francis COLLADO (LFP)

Collège Salariés :
M. Jean-Luc BAILET (SNAAF)

Absents :

Collège Employeurs :
M. Pierre CELLOT (U2C2F)
M. Bernard CAZIN (Président de District)

Assistent à la séance : Mme Marylène BOUCICAUD (FFF)
MM. Richard DEFAY (FFF) - Sébastien CAZALI - Vincent ROUX
(LFP) - Benjamin VIARD (UCPF)

1)

Adoption du procès-verbal de la réunion du 6 mai 2009

Le Président soumet le procès-verbal de la réunion du 6 mai dernier à l'approbation des membres de la Commission sous réserve de la modification suivante : il s'agit de l'approbation du PV de la réunion du 6 mai 2009 et non du 11 mars comme indiqué par erreur.

Le PV est donc adopté ainsi que la valeur du point au 1^{er} juillet 2009 et ce, pour un an soit jusqu'au 30 juin 2010.

2) **Négociation annuelle de la valeur du point – saison 2009/2010**

Le Président de la Commission regrette la non-participation des membres du collège employeurs au groupe de travail qui a eu lieu le 27 mai dernier, en précisant que le collège « salariés » était représenté par 3 membres et que le « collège employeurs » n'était pas représenté.

Le Président du SNAAF explique que la carence des membres du « collège employeurs » est dommageable pour la poursuite des discussions et du dialogue social.

Philippe DIALLO fait part de la volonté de l'UCPF de continuer les discussions et rappelle qu'il a demandé une modification de l'Article 52.

La discussion porte alors sur la méthodologie de travail : nouvelle réunion du groupe de travail ou discussions d'après les propositions du collègue « salariés ».

Alain BELSOEUR informe qu'il a eu connaissance de la création d'une association d'employeurs et regrette que ce sujet n'ait jamais été évoqué en réunion de la commission nationale paritaire. Il déplore le fait que des salariés des ligues et des districts se voient dans l'obligation de renoncer à certains articles de la convention au moment de l'embauche et qu'il est urgent de clarifier la situation.

Le Secrétaire Général de la FFF souligne que la CCPAAF n'est pas appliquée dans toutes les ligues et tous les districts et que la CCNS devient la convention de référence. Il précise que ce groupement d'employeurs a été constitué en raison de l'insatisfaction des Présidents de Ligues et de Districts en matière de représentation à la Commission Nationale Paritaire et pose le problème de la représentativité de ces instances au sein de la commission.

Le Président du SNAAF demande au Secrétaire Général d'être son interprète auprès du Président de la FFF afin de lever certaines incompréhensions. Il souhaite qu'une orientation soit clairement définie. Les membres du collège « employeurs » donnent leur accord à la poursuite des débats.

Philippe DIALLO indique que l'UCPF n'est pas concerné par ce groupement des employeurs fédéraux et note les nombreuses avancées de la commission notamment la mise en place d'une convention adaptée entre la CCNS et la CCPAAF, la grille de classification des emplois et souhaite une rapide clarification.

Il signale qu'à compter du 30 juin 2009, l'U2C2F ne sera plus signataire de la CCPAAF et perdra son siège au sein de la commission si elle ne revient pas sur sa décision. Il y aura donc lieu de modifier la composition de la commission.

Les membres de la commission regrettent que l'U2C2F n'ait jamais exposé ses spécificités.

3) **Questions diverses**

Publicité des procès-verbaux

Le collègue « salariés » souhaite vivement que les procès-verbaux apparaissent sur le site de la FFF.

Le certificat de formation professionnelle

M. Vincent ROUX pose la question du certificat de formation professionnelle notamment de la formation des stadiers (exception faite de la sécurité).

Cette formation concernant également l'UCPF, la commission propose une discussion commune.

Date de la prochaine réunion

Le Président de la commission remercie les membres pour leur participation et propose de revoir le fonctionnement de la commission qui prévoit qu'elle désigne un Président choisi alternativement chaque année dans un des deux collèges, ce qui lui semble être une présidence de trop courte durée. Enfin, il souhaite de bonnes vacances à tous et lève la séance à 17 h 00.

Le Président de la Commission,

François GEORGET